



Facture exorbitante pour service non fourni

Par **pascalmarieb**, le **05/08/2013** à **13:18**

bonjour,rnvoilà le problème : au mois de décembre 2012 j'ai contacté auprès de bouygues télécom une clé 3G qui ne passe pas là où j'habite.après plusieurs appels où il m'était dit qu'ils allaient soit arranger les choses soit résilier le contrat, rien a été fait. Dernièrement j'ai donc demandé une résiliation de la ligne plus le remboursement des mois prélevés pour service non fourni. Je viens juste de recevoir une facture de résiliation d'un montant exorbitant. suis je en droit de refuser de la payer ? Suis je en droit de réclamer à nouveau le remboursement des mensualités pour services non fournis ?rnMerci pour vos réponses rapides car le prélèvement se fera le 08 de ce mois et que j'ai reçu la lettre m'en avertissant le 05 de ce même mois.rnmerci beaucoup.

Par **benoit p**, le **06/08/2013** à **11:53**

Bonjour, rnVérifiez les CGV, mais je pense que le non fonctionnement de la clé permet la résiliation anticipée du contrat. Dans ce cas, vous n'avez rien à payer. Je vous conseille d'appeler leur service clients, parfois très compétent.